

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de septembre

A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORIN Jean Marc.

Présents : MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, GELIN Lionel, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle, CHEVRIER Océane et VOUILLON Benoît.

Excusé : Néant

Convocations : 17/09//2021

Affichage : 17/09/2021

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire.

Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE

Le Maire fait un compte rendu des travaux faits et en cours. Le montant total budgété pour 2021 pour la voirie communautaire s'élève à 35 147,04 €.

- Route de Saint Cyr : les travaux ont été faits par l'entreprise THIVENT avec un surplus de travaux concernant les canalisations d'eaux pluviales : un devis a été présenté à la Communauté de Communes pour un montant de 4 901,25 € HT intégré dans le programme des eaux pluviales. La commune participera à hauteur de 50% soit 2 900 €.
- Millade : travaux terminés
- Combrenot : travaux terminés

Concernant la voirie communale, voici le détail des restes à réaliser qui doivent être faits en Octobre :

- Chemin des Hayes : une partie du chemin sera bétonné
- Chemin des Eaux de l'Elie : caniveaux traversant en acier
- Route de Vauzelles : aqueducs à refaire
- Route de Vicelaire : busage du fossé

Benoît VOUILLON signale un souci vers Mireille JUGNON (route de Nurux) au niveau de l'écoulement des eaux.

Il a été commandé 2 tonnes d'enrobé qui seront livrés la semaine prochaine.

Il existe également des problèmes de poteaux de téléphone.

Il convient de faire le point sur la signalisation au sol à refaire et celle à mettre en œuvre.

BATIMENTS COMMUNAUX

Appel à projets

Il est rappelé l'évolution des travaux prévus. Un point est fait sur le dossier « appel à projets »

- Travaux sur le mur de la Mairie, montée d'escalier Ecole et Agence Postale : travaux terminés par l'entreprise KALI pour un montant de 6 972 € HT
- Cimetière – Jardin du Souvenir : travaux confiés à l'entreprise REVEL en cours de réalisation, il reste la plantation des arbustes
- Aménagement Saint Cyr : en attente
- Clôture du lotissement Longuebise : en attente
- Portail du cimetière : la Mairie est en possession d'un devis de la Forge de Charuge de Saint Bonnet des Bruyères pour un montant d'environ 4 500 €. Par ailleurs, il a été demandé à l'entreprise KALI un devis pour le renforcement des piliers d'entrée et à l'entreprise FEUILLET pour le sablage et peinture des deux portails

Si le coût total de ces travaux sont inférieurs aux prévisions, le solde pourrait servir éventuellement à la réalisation d'un autre projet

Autres

Il reste à voir la vérification et éventuellement le remplacement des jeux installés sur le parking de Saint Cyr et dans le clos derrière l'église.

Les travaux de tonte de la pelouse dans la cour de l'école et celle vers le monument sur la place ont été confiés à l'entreprise REVEL.

PROJET MAIRIE

Le cabinet de Philippe PROST a fait parvenir l'ébauche du projet ; celui-ci est présenté via un diaporama. Le Maire demande à chaque membre du Conseil de s'exprimer sur ce document.

- Superficie du projet : 50 m²
- Coût du projet : à l'heure actuelle, il convient de retenir un coût d'environ de 2 000 € du m²
- Coût total estimé avec aménagements intérieurs : environ 150 000 €

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'adoption du projet.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal **ACCEPTE** par 8 voix pour et 3 voix contre le projet présenté par le cabinet COTE PLAN.

Le Maire se charge de demander à COTE PLAN de chiffrer le projet afin de pouvoir préparer le dossier de demande de subvention.

Un devis pour la remise en état de la toiture de la Mairie actuelle a été demandé à l'entreprise DEBIEMME de Dompierre les Ormes. Celui-ci s'élève à environ 9 368 € HT si on choisit des tuiles plates

La façade la Mairie actuelle pourra être programmer par la suite.

EAU

Le dossier est présenté par Jacques CHORIER, à savoir :

- **COMPTEURS SECTORIELS**

- Dossier en cours d'instruction ; le montant total est de 38 538,40 € subventionné à 70% par Agence de l'Eau Loire Bretagne

- **PERIMETRES DE PROTECTION DES CLOTURES**

- Sont concernés : achats de terrains, frais de notaire, frais de géomètre, maçonnerie et pose de clôtures
- Subvention obtenue de 98 877 € de l'Agence de l'Eau
- Lors de l'instruction du dossier, les frais de notaire n'avaient pas été pris en compte mais comme le montant des travaux est moins élevé, cela permet de mettre les frais de notaire dans l'enveloppe

- **STATION DE TRAITEMENT**

- Subvention attendue de l'Agence de l'Eau : environ 55 000 €
- Montant des devis réactualisés : 158 275 € HT
- Dossier à déposer avant fin SEPTEMBRE

Le dossier de la station de traitement, il convient de déposer un dossier de consultation sur le site E-BOURGOGNE pour avoir la validation du dossier par un Bureau d'Etudes. Ensuite, il pourra être validé par l'ARS.

Le Conseil doit engager les actions suivantes :

DEMANDE de prolongation de l'accord des subventions

AUTORISE le Maire à déposer un nouveau dossier qui sera intégré dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE

SIGNALETIQUE

La signalétique est en cours, à savoir la pose de panneaux :

- à l'entrée de la commune avec infos sur les acteurs économiques de la commune : commande déjà faite
- 3 pour les infos touristiques à poser
 - 1 vers parking Le Restaurant Saint Cyr
 - 1 sur parking du Mont Saint Cyr (une face avec infos de la commune et une face avec les infos de la Communauté de Communes)
 - 1 vers la croix en haut du Mont Saint Cyr avec l'historique du site

PLAQUES DE RUE

Un point est fait sur les plaques de rue restant à récupérer.

Une liste est remise à Thierry THOMAS pour transmission à l'employé communal sur les plaques de rue à poser.

ECOLE

Un point est fait sur la rentrée scolaire. 25 enfants en cours en CM2.
La serrure du portail d'entrée dans la cour de l'école a été réparée.

COMPTEURS LINKY

Les compteurs LINKY ont été mis en place dans les bâtiments communaux.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part au conseil que la SCP FOURIER-PEGON & CUNEY, notaires de La Clayette, a été relancée sur les dossiers : vente de bois GARMIER et le mur maison DEGAND.

On doit prendre les délibérations suivantes :

ACCEPTATION du chèque de 1 000 € remis par les Pompiers

TRANSFERT du compte 6411 Personnel titulaire au compte 657351 pour un montant de 15 000 € concernant la rémunération de la secrétaire de mairie mis à disposition pour la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 22 h.